

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°AG2023/07/03/4-1

portant sur

UN AVIS RENDU PAR LA CCI NICE CÔTE D'AZUR EN MATIÈRE D'URBANISME PLU DE LA COMMUNE DE NICE : DÉCLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ – RÉHABILITATION DU SITE BRANCOLAR / MARNE

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 3 juillet 2023

PARTICIPANTS

Monsieur Philippe LOOS - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Monsieur **Jean-Marc BOUVET** Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Marie-Laure MALLEZ pour le Cabinet TRINTIGNAC et Monsieur Cyrille VERRIERE pour le Cabinet FCA, **Commissaires aux comptes**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BATEL Claude, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CHAUMIER Eric, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédéric, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIO Pierre, MESSINA Aurélie, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, TEBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

37 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.



Mesdames et Messieurs, ALBISER Yves, Renaud, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, GAUTIER Philippe, IVALDI Dominique, LABAT André, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, CAMY César, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, LAPIERRE Nathalie, MESSIKA Cyril, PUY Michel, **Conseillers Techniques**

DÉPORT

Madame MARTINON Martine, **Membre Élu Titulaire**

EXCUSÉS

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Mesdames GASTAUD Fabienne – Vice-Président, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, BERTELOOT Nathalie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, GAMON Christophe, JASSET Marc, LAYLY Eric, LIZZANI Elisabeth, MANE Jean, MARIN Christophe, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, REBUFFEL Claudine, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TRICART Michel, **Membres Élus Titulaires.**

Madame et Messieurs, ALUNNI Max, EBEL Jean-Marie, GAROTTA Mathieu, GOLDNADEL Franck, LEMETEYER Chantal, MASSÉ Philippe, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, **Membres Associés,**

Messieurs DELHOMME Christian, LEVI Jean-Pierre, PLUMION Nicolas, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Messieurs ALZINA Claude, DUPHIL Thierry, MOLINES Gérard, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNI Pierre, BALICCO Laurent, BOUDET Ludovic, CAPPELAERE Nicolas, FLORENCE Patrick, GIBEAUD Richard, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LUNDQVIST Nathalie, RASPOR Marc, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, BEHAR Claire, BENMUSSA Thierry, CERAGIOLI Geneviève, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAURENTI Thomas, MANSI Théo, MOURET Bernard, SCARFONE Raymond, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques**



VUS :

- Les articles L.132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme ;
- Les articles 45, 48, 49 et 79 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- L'annexe 9 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur relative aux délégations de compétences au Bureau ;
- L'Avis favorable du Bureau de la CCINCA rendu lors de sa séance du 5 juin 2023.
- L'engagement de déport de Madame Martine MARTINON, membre élue et membre de l'Assemblée Générale, et Conseillère métropolitaine à la Métropole Nice Côte d'Azur en date du 3 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT :

- ✚ Que conformément à l'article 45 du Règlement intérieur, dans le cadre de la mission consultative de la CCINCA telle que résultant de l'article L.712-1 du Code de commerce, l'Assemblée Générale adopte les avis requis par les lois et règlements ;
- ✚ Que conformément aux articles L.132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme, les Chambres de commerce et d'industrie territoriales sont associées à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme et que dès lors, les projets de plan doivent leur être soumis pour avis, lesquels doivent être rendus au plus tard dans un délai de trois mois après transmission. À défaut de réponse dans ce délai, ces avis sont réputés favorables ;
- ✚ Que conformément aux articles 45, 49 et 79 du Règlement intérieur de la CCINCA, l'Assemblée Générale a délégué compétence au Bureau pour préparer les projets de délibération en matière d'avis d'urbanisme sur les bases des documents d'urbanisme qui lui sont présentés. Ces délégations de compétence au Bureau sont formalisées au sein de l'Annexe 9 du Règlement intérieur ;
- ✚ Que le Bureau a émis un Avis favorable à l'adoption par l'Assemblée Générale pour l'avis présenté ci-dessous, lors de sa séance du 5 juin 2023.
- ✚ Que Madame Martine MARTINON, membre élue et membre de l'Assemblée Générale de la CCINCA pour la mandature 2021-2026, et par ailleurs Conseillère métropolitaine à la Métropole Nice Côte d'Azur, s'est valablement déportée de la présente décision et qu'il ne sera pas tenu compte de sa qualité de membre pour la détermination des règles de quorum applicables à la présente délibération ;

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDENT À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- **D'ADOPTER** l'avis précisé dans le tableau ci-après :



TERRITOIRE	TYPE DE PROCEDURE	AVIS
Nice	Déclaration de projet valant Mise en compatibilité – Réhabilitation du site Brancolar / Marne Site de 1,4 ha occupé par les anciens locaux d'ENEDIS : Reconversion L'Agence Rougerie Tangram a remporté le concours d'architecte, et il est prévu dans l'intérêt général de : <ul style="list-style-type: none">Offrir une mixité de logements (sociaux, résidences seniors, maisons inclusives, etc.)Désenclaver le secteur et connecter le Conservatoire avec les espaces alentours (parkings prévus en souterrain)Créer des cellules commerciales et équipements (crèche et autres) pour des besoins de proximitéOffrir un cadre paysager, circulations douces, etc. Mise en compatibilité : <i>La zone UEI ne permettait pas la création de logements.</i> <ul style="list-style-type: none">Création d'une zone spécifique au projet : UPbrCréation d'un emplacement réservé pour élargir la voirie (V264) <u>Pas d'enjeux naturels particuliers, pas de risques particuliers, respect de la ZAN.</u> Compléments d'informations suite à la réunion des PPA : Les associations Simon de Cyrène, Autisme 06 géreront les maisons inclusives. Recommandation de la CCI : une étude de programmation commerciale devrait être menée pour assurer la cohérence de l'offre et la viabilité économique des futures activités (complémentaire aux ateliers prévus avec les riverains).	Favorable

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 62 **Nombre de déports 1**
Nombre de participants au vote : 37 (*quorum : 32, atteint*)
Nombre de votes exprimés : 32

Abstention : 5 **Contre : 0** **Pour : 32**

Nice, le 3 juillet 2023

Le Secrétaire



Anne LECHACZYNSKI



Le Président



Jean-Pierre SAVARINO